

À Montréal, le 18 octobre 2019

Objet : Lettre d'appui aux amendements proposés au Règlement sur la distribution d'articles publicitaires (R.R.V.M. c. D-4)

Par la présente, Greenpeace apporte son appui aux amendements portant sur le *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* proposés par M. Charles Montpetit, soit de limiter la distribution des circulaires aux seul-es abonné-es, d'interdire l'usage des sacs de plastique, et d'appliquer l'amende prévue au règlement en cas d'infraction.

Cette initiative concorde avec la lutte que Greenpeace mène présentement contre la prolifération des déchets plastiques et le gaspillage des ressources partout dans le monde. Dans un contexte de crise du recyclage, elle représente selon nous une opportunité pour la Ville de Montréal de limiter le gaspillage et les déchets plastiques et papiers à la source.

Les articles en plastique jetables, même lorsqu'ils sont jugés recyclables ou compostables, représentent un risque sérieux pour l'environnement, et ce à toutes les étapes de leur cycle de vie. La réduction à la source de la pollution plastique et du gaspillage doit donc être une priorité à un moment où tous les signaux sont au rouge pour l'environnement.

Nous demandons à tous les paliers de gouvernement de légiférer afin d'éliminer progressivement les articles en plastique à usage unique jugés non-essentiels. Nous recommandons également que les producteurs et les distributeurs soient tenus responsables du cycle de vie complet des produits et emballages qu'ils mettent en circulation afin de stimuler l'innovation en matière d'écoconception et de distribution.

Collectivement, nous devons passer d'une responsabilité individuelle, où la gestion des déchets incombe aux consommateurs et aux collectivités, à un modèle de responsabilité corporatives qui forcera les entreprises à trouver des solutions de distribution innovantes et à proposer une alternative qui nous éloigne de la culture du jetable.

Dans l'espoir de voir ces amendements être adoptés sans tarder par la Ville de Montréal, je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Agnès Le Rouzic
Chargée de campagne Océans et Plastique
Greenpeace Canada